



SYNDICAT GÉNÉRAL CGT DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DU SGAMI ÎLE DE FRANCE

Lettre ouverte,
A l'attention de M. Gérard COLLOMB,
Ministre de l'intérieur
Place Beauvau 75008 PARIS

Paris, le 19 juillet 2018

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Nous exigeons avec force qu'une investigation sérieuse soit diligentée aux fins de faire toute la lumière sur les faits de violences graves qui semblent avoir été commis par un proche collaborateur du Président de la République.

Nous exigeons en somme que vous respectiez les règles juridiques qui sont la base et la garantie de notre État de droit et de notre contrat social humaniste, faute de quoi la confiance du peuple en ses institutions ne pourra qu'être profondément altérée.

Les images diffusées actuellement par un certain nombre de médias, associées aux témoignages publiés faisant état de l'implication de M. Alexandre BENALLA dans une opération de maintien de l'ordre mise en œuvre en marge des célébrations du 1^{er} mai 2018, portent atteinte aux valeurs de notre République et font gravement ombrager à l'image de la Police Nationale.

Aucune violence ne saurait être légitime ou légale, seul l'emploi de la force de manière nécessaire, proportionnée, et conforme à des objectifs d'intérêt généraux est justifié et ne peut relever que de la compétence des forces de l'ordre. Les images dont nous disposons montrent que les agissements de M. BENALLA ne peuvent en aucun cas entrer dans ce cadre légal.

Et ce d'autant plus que nous avons appris depuis que cet individu ne dispose d'aucune habilitation pour se trouver en immersion dans un dispositif policier dont vous partagez la responsabilité avec le Préfet de Police de Paris.

A l'heure où les policiers de tous corps et de tous grades luttent au quotidien pour donner de leur métier une image irréprochable, entièrement vouée au respect de la déontologie, le comportement du conseiller de M. MACRON nuit gravement à notre image auprès de la population et met en péril l'équilibre de nos institutions.

En effet, notre système judiciaire et le pouvoir exécutif s'appuient également sur l'exemplarité et la légalité des actions des forces de l'ordre.

C'est ce qui confère, par exemple, aux déclarations des policiers dans les procédures judiciaires une valeur supérieure à celle des personnes interpellées. Les tribunaux pourront-ils encore avoir confiance dans la parole policière quand on sait que de tels individus, sans aucun cadre légal, se permettent de tels comportements, avec l'aval et la protection des plus hautes instances de l'État.

C'est en effet l'Exécutif tout entier qui engage sa responsabilité dans cette affaire si une enquête sérieuse et des sanctions proportionnées à la gravité des faits ne devaient être pas mises en œuvre. Si des fautes ont été commises, ces dernières doivent être dénoncées et condamnées sans faiblir afin de rétablir l'image, dégradée par ces actes, des femmes et des hommes engagés au quotidien dans le service public et la sécurité des Français, au moment même où cette lourde mission nous demande des efforts sans cesse plus grands.

Nous ne manquerons pas d'alerter le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe qui, rappelons-le, visitera la France l'an prochain.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations républicaines.

Le Secrétaire Général,

Anthony Caillé.



Contact presse : 06 64 46 30 20